

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 13/03/1937 Création d un corps d'infirmières coloniales et de sages-femmes coloniales (rectificatif).

n° 13/03/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 mars 1937

Numéro JO
n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro
30 avril 1937

TEXTE INTÉGRAL

Page 3061, titre 1er : Dispositions générales, article 1 er, paragraphe 2. au lieu de : « aux sages-femmes sont réservé ». lire ; « aux sages-femmes sont réservés ». Page 3062,

article 3

paragraphe 1er, en lieu de : « par le ministère des colonies », lire : « par le Ministre des colonies ». Page 3062, article 3, paragraphe 3. au lieu de : « infirmières ou sages-femmes principales. 55 p. 100 », lire : « infirmières on sages-femmes, 55 p. 100 ». Page 3063, article 20, paragraphe 2. en lieu de : « toutefois ». lire : « toutes ».